

Description

Espèce: Cyperus esculentus

- Cypéracée vivace printanière et estivale.
- 30 à 70 cm de hauteur.
- Tige triangulaire, sans nœuds.
- Feuilles vert clair à jaune verdâtre, 5 à 10 mm de large, plus courtes que la tige, arrangées en groupe de 3.
- Inflorescence formée de 4 à 10 rayons terminés par des épis roux doré.
- Longs rhizomes avec des tubercules de 1 à 15 mm.
- Ne pas confondre avec les graminées (millets, etc.) ou les autres carex (qui ne produisent pas de tubercules).











Rhizomes

Rhizomes et tubercules

Tubercules

Feuilles arrangées en groupe de 3 et fleur (photos Agroscope)

Répartition

- En Suisse, l'espèce est présente: AG, BE, FR, NE, SG, SO, TG, TI, VD (Chablais, plaine de l'Orbe), VS, ZH.
- On la trouve en abondance sur terre noire et sol d'alluvions.







Souchet dans des pommes de terre (photo Agroscope)

Nuisibilité du souchet comestible

Agriculture: forte concurrence des cultures, surtout cultures de printemps et cultures maraîchères. Une fois que la plante est installée, elle est très difficile à contrôler.

Environnement: néophyte envahissante (espèce de la liste noire).



Grandes cultures Janvier 2017



Selon l'état actuel des connaissances.

Lutte contre le souchet comestible

La priorité absolue est d'empêcher l'introduction des tubercules sur des parcelles non infestées car l'éradication d'un foyer de souchet comestible (C. esculentus) s'avère très difficile.

L'assainissement d'une parcelle contaminée peut nécessiter un renoncement à certaines cultures et une lutte combinée (lutte mécanique, chimique et effet de concurrence).

Mesures préventives : éviter la contamination de parcelles saines par les tubercules de souchet

- Repérer les parcelles infestées et les travailler/récolter en dernier.
- Informer les entrepreneurs de travaux pour tiers afin qu'ils organisent leur programme de travail en conséquence.
- Nettoyer méticuleusement les machines agricoles sur la parcelle infestée (tubercules emportés avec la terre/déchets de récolte), particulièrement après un travail du sol et des récoltes (pommes de terre, betteraves, légumes racines, etc.).
- Remettre la terre du lavage des machines de récolte sur une parcelle contaminée par le souchet.
- Utiliser du compost, de la terre et des plantons non contaminés et éviter le transport de terre d'une parcelle à l'autre; méfiance avec la terre de remblai externe à l'exploitation.

Lutte contre les premiers foyers

- Eviter de laisser fleurir le souchet pour ne pas accélérer la diffusion et l'extension du souchet.
- Déterrer le souchet avec ses rhizomes et ses tubercules en creusant jusqu'à la semelle de labour.
- Eliminer le souchet par incinération (ordures ménagères/déchetterie), JAMAIS au compost.
- Marquer les foyers afin de pouvoir surveiller les emplacements les années suivantes.
- Intervenir de manière ciblée avec un herbicide efficace (cf. liste ci-après) afin de détruire le souchet après germination.
- Laisser de côté les emplacements des foyers lors de la récolte et du travail du sol pour limiter le risque de dissémination dans le champ lui-même ou sur d'autres parcelles.

Adapter la rotation en présence de souchet

- Favoriser des rotations à dominante de maïs et céréales face au souchet.
- Mise en place de cultures concurrentielles (cultures et engrais verts) avec une couverture du sol très rapide pour éviter la germination.
- Renoncer aux cultures sensibles (pommes de terre, betteraves, légumes racines).

វ្រុំ agridea

Janvier 2017 Grandes cultures



Mesures directes

L'objectif de la lutte directe (à la fois chimique et mécanique) contre le souchet comestible est de perturber plusieurs fois la plante de souchet et l'épuiser **avant** la formation de nouveaux tubercules au début de l'été. La lutte doit impérativement débuter sur la fin du printemps (mai-juin) lorsque les premières pousses apparaissent et doit se poursuivre pendant l'interculture puisque les tubercules peuvent germer jusqu'aux premiers gels. L'efficacité de la lutte mécanique – destruction des rhizomes au stade 2-5 feuilles avant la formation des tubercules – se complète bien avec celle d'un herbicide.

		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
	Germination et levée								
	9)								
Formation des rhizomes									
93000	Formation des tubercules								
Lutte mécanique									
Lutte chimique									

Stratégie pour les parcelles contaminées

Année	Culture	Lutte					
1	Maïs	Sarclage puis incorporation de Dual Gold puis herbicides foliaires efficaces					
2	Maïs	Sarclage puis incorporation de Dual Gold puis herbicides foliaires efficaces					
3	Blé	Monitor puis lutte sur les chaumes (glyphosate ou mécanique)					
1-6		Eviter betteraves, pommes de terre, soja ou tournesol, cultures maraîchères estivales					

Lutte mécanique

- Travail répété du sol au stade plantule (2 à max. 5 feuilles). Bonne destruction des rhizomes.
- Sarclages répétés dans les cultures en ligne (p.ex. maïs). Le souchet sur la ligne n'est pas touché!
- Déchaumages répétés pendant l'interculture. Les tubercules déjà formés ne sont pas détruits.

Mode d'action et efficacité de certains herbicides sur le souchet comestible

MATIÈRES ACTIVES	Action racinaire (germination)	Action foliaire	Remarques
S-MÉTOLACHLORE	++	+	Incorporer à 10-15 cm de profondeur en présemis. Un sol humide améliore son efficacité.
DIMÉTHÉNAMIDE		+	Application en présemis non homologuée.
SULFOSULFURON	+	++	
GLYPHOSATE	0	++	
FORAMSULFURON + THIENCARBAZONE + IODOSULFURON	0	++	
RIMSULFURON	0	++	Bonne efficacité en mélange avec de la mésotrione.
BENTAZONE	0	++	

Remarque: possibilités actuelles selon homologation.

Action de l'herbicide: 0 : Aucune

+: Faible

++: Moyenne

+++: Bonne



Grandes cultures Janvier 2017



Lutte chimique* en grandes cultures et prairies

Culture	Concurrence de la culture	Herbicide	Efficacité	Stade de la culture	Remarques	Appréciation de la lutte	
Maïs	+	1ère application Dual Gold (2I/ha) 2e application Herbicides de post-levée	S	En présemis 5-6 feuilles	1ère application. Limite la germination. Incorporer après application à 10-15 cm de profondeur. Autorisation nécessaire en PER. 2º application. Détruit les repousses. Par exemple Equip Power ou Principal+ Callisto Sarclage complémentaire.	1	
		Rattrapage Basagran	М		Maïs 10-20 cm de haut, traitement sous- foliaire, <i>voir FT 5.34</i>		
Blé, triticale	++	Monitor + huile	М	1-(2) nœuds	Destruction de plantes.	2	
bie, triticale		Basagran	М	1-(2) Hœuds		2	
Sur chaumes, avant engrais vert	0	Dual Gold (21/ha)	S	Après récolte	Limite la germination. Incorporer après application à 10-15 cm de profondeur, puis semis d'un engrais vert à croissance rapide (moutarde ou radis fourrager).	2	
Sur chaumes	0	Glyphosate (dose max.)	М	Après récolte	Destruction des plantes de souchet existantes (pas d'effet sur les tubercules).	3	
Orge, Colza, Prairie	++				Lutte par concurrence et lutte complémentaire sur chaumes.	3	
Tournesol	0	Dual Gold (21/ha)	S	En présemis	Limite la germination. Incorporer après application à 10-15 cm de profondeur. Pas d'autorisation nécessaire en PER. Sarclage complémentaire. Pas d'herbicides efficaces en postlevée.	3	
Betteraves	0	Dual Gold (2 à 3 fois 0,351/ha)	А	Lovés à C	Destruction des jeunes plantes. Total max. autorisé: 1,31/ha.		
		Frontier/Spectrum (2 à 3 fois 0,351/ha)	А	Levée à 6 feuilles	Total max. autorisé: 1,41/ha. Sarclage complémentaire. Pas d'herbicide efficace en post-levée.	3	
Soja	+	Dual Gold (1,6l/ha)	А	Prélevée	Destruction des jeunes plantes.	3	
		Basagran	А	Postlevée	Sarclage complémentaire.		

^{*}Le tableau ne contient que les matières actives homologuées ayant une certaine efficacité.

Légende

Concurrence

0 Aucune

+ Faible

++ Moyenne

+++ Forte

Efficacité herbicide

S Plante sensible

M Plante partiellement éliminée

Plante affectée mais pas éliminée

Appréciation de la lutte

Lutte efficace
 lutte partielle

3 lutte insuffisante



Janvier 2017 Grandes cultures